



REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
VILLE DE SCHOELCHER



ARRETE N°119 ABROGEANT ET REMPLACANT L'ARRETE N°100
EN DATE DU 28 AVRIL 2026
PORTANT DELEGATION DE FONCTION D'OFFICIER D'ETAT
CIVIL
A
Monsieur Eddy ARNOLIN, Conseiller Municipal

- **Le Maire,**
- **Vu** la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 portant élection de Monsieur Daniel CHOMET en qualité de maire,
- **Considérant** qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer la qualité d'officier d'Etat Civil à Monsieur Eddy ARNOLIN, conseiller municipal pour exercer les attributions relatives aux élections et Etat –Civil,

ARRETE :

Article 1 :

A compter de la date de la signature et de notification du présent arrêté, Monsieur Eddy ARNOLIN, conseiller municipal ayant la qualité d'officier d'Etat Civil est délégué pour intervenir dans les domaines relatifs à élections et Etat –Civil.

Article 2 :

Le conseiller municipal délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 :

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire.

Article 4 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Suite arrêté n°119

Article 5 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet de Martinique.

Article 6 :

Le présent arrêté sera transcrit au Registre des Actes de l'exécutif et publié.

Fait à Schœlcher, le 10 MAI 2026
Le Maire,



Daniel CHOMET

Notifié à l'intéressé le : 10/05/2026

Signature

Nom et prénom

